

LES PANIERS PAYSANS
DU GIENNOIS
Maison des associations 45500 GIEN

CRÊPES & GAULETTES
fabrication uniquement à partir de produits BIO
CONTRAT FONDANT

L'Association a pour but de maintenir et d'inciter à l'installation les exploitations de proximité, pratiquant une agriculture durable, fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables.

Comment ? Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines livraisons).

En s'engageant par la signature de ce contrat, paysans et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

Contrat établi pour une durée de 4 mois :

Octobre 2022 à janvier 2023

Contractants : Artisane

Nathalie GIZARD
38 rue de la Chevalerie
45290 NOGENT SUR VERNISSON
Tél : 02 38 85 80 77 – 06 05 33 74 64
Mail : nathalie.gizard@gmail.com

Coordinatrice :

Isabelle Agnel
02 38 36 88 17
p.bellotto@wanadoo.fr

CONSOMMACTEUR-TRICE	
Nom :	
Adresse :	
Tél.:	
Mail :	
À jour de sa cotisation : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Contenu du contrat :

	Galettes	Crêpes*	Caramel au beurre salé POT de 350 gr **	<u>Présence aux livraisons les :</u>
A l'unité	0,85 €	0,95 €		Octobre : 6 :10 Novembre : 3/11 Décembre : 1/12 et 22/12 (fête de l'hiver) Janvier : 5/01
Par 10	7,50 €	8,50 €	6,80 €	

**Pot en verre consignés, à retourner.

Pour être assuré de disposer des produits, un mail de commande OU SMS est à envoyer jusqu'au jeudi midi de la livraison avec la présence de Nathalie : nathalie.gizard@gmail.com / 06 05 33 74 64

***un choix de crêpes garnies est disponible à la livraison au stand :**

sucres de canne 1,50 €, miel 1,70 €, beurre ½ sel/sucres 1,90 €, confitures (fraises-abricots-myrtilles) 2,10 €, caramel au beurre salé (fait maison) 2,20 €, crème de marrons 2,30 €, sirop d'érable 2,40 €, sirop de cidre (fait maison) 2,40 €, chocolat 2,50 €.

Termes du contrat :

La livraison a lieu le jeudi de 17H30 à 19H00, aux dates indiquées, à la Maison des associations, avenue Paulin Enfert 45500 Gien
Le prépaiement se fait à la signature du contrat en espèces ou par chèque à l'ordre de Nathalie GIZARD, le montant est au choix du consommateur-trice.

Le « crédit » est utilisé au fur et à mesure des achats, avec possibilité de le reconstituer en cours de contrat.

En fin de contrat le solde du « crédit » est reporté sur le contrat suivant.

La résiliation est possible, la productrice est tenue de rembourser le solde du crédit.

Date : _____

Signatures : et mention « lu et approuvé »

Artisane

Consommateur

Utilisation du crédit, au verso



